

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240312-23-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2024

N° 23/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 5 mars 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 mars 2024

Objet de la délibération :

Sentiers pédestres –
Versement des indemnités de
balisage aux associations

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	56
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	0
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	10
· Non excusé(e)s :	19
- Votants	68

Résultat du vote	
- Pour :	68
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le douze mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Vuillafans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Guillaume AYMANNIN à Angèle LIME, Joël BOLE à Emmanuel CRETIN, Philippe BOUQUET à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Maxime GROSHENRY, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Vanessa DORDOR à Gérard COULET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Olivier DARD à Rémy PAUL, Christophe FAIVRE PIERRET à Nathalie LAURENT, Nathalie KOWAL-BONDY à Sarah FAIVRE, Jean-Claude STADELMANN à Jean-Claude GRENIER, Marc JACQUOT à Chantal MARAUX
- Procuration**
- Suppléé(e)s**
Joëlle MAURICE, Laëtitia ROGNON, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS,
- Excusé(e)**
Florence PAUL, Jean-Marie DALOZ, Alain MONNIER, Henri BARBET, Pascal GOSSE, Patricia PAQUIEZ
- Absent(e)s**
Fabienne ARNOUX, Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Gérard MOUGIN, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°93-23 du 03/10/2023 validant la signature de la convention tripartite entre la CCLL, le CDRP et le département du Doubs,

Considérant que la convention précise les rôles et engagements de chacun selon les modalités suivantes :

- Le Département verse la totalité de l'indemnité, soit **4 312 €** à la CCLL ; 392 km de sentiers de niveau 2 en 2023.
- La CCLL s'engage à reverser cette indemnité à chaque association au prorata des kilomètres entretenus.
- Rôle du CDRP :
 - o Contact et relais entre les associations
 - o Commande et fourni le matériel nécessaire à la réalisation de l'entretien.
 - o Formation des bénévoles.
 - o Contrôle du balisage.
- Les associations s'engagent à entretenir leurs itinéraires.

Le Conseil Communautaire invité à délibérer, valide à l'unanimité, le versement des montants ci-dessous aux associations de baliseurs pour l'année 2023 :

Prestataires	Nombre de km	Montant à verser
RBC (Randonnée de Brême à Cornebouche)	29,1	320,1 €
RPC (Randonnée en Pays de Courbet)	81,8	899,8 €
Association Loisirs Montgesoye	15,4	169,4 €
ASRC Bolandoz	16	176 €
Groupe Clostrophile du Plateau de Montrond	2	22 €
Club Tourisme et Loisir Vuillafans	67	737 €
Les Randonneurs des 3 Cantons	15	165 €
CDRP	49,5	544,5 €
Foyer Familial de Myon	21	231 €
ECHEL (Espace Chantier environnement Local)	46,9	515,9 €
AICA de Mouthier-Haute-Pierre	22,6	248,6 €
ACCA Cussey-Sur-Lison	13	143 €
QSN (Quingey Sport Nature)	8,3	91,3 €
CCLL	4,4	48,7 €
Total	387,6	4263,6 €

Fait et délibéré en séance, le 12.03.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

